

## Reims de la « drôle de guerre » à l'effondrement de mai-juin 1940

A partir de 1938, comme tous les Français, les Rémois vivent dans la crainte croissante d'un prochain conflit. En mars 1938 c'est l'Anschluss (annexion de l'Autriche par Hitler), puis, en août et septembre, la crise des Sudètes et les accords de Munich. Tous ces événements marquent la population rémoise :

*Naturellement notre population essentiellement pacifique a accueilli avec grand soulagement l'annonce des accords de Munich. La mobilisation effectuée<sup>1</sup> a cependant jeté une grande perturbation dans l'industrie et le commerce et surtout dans les organisations administratives. Enfin il faut signaler que si le calme est revenu, tout le monde déplore le démantèlement de la Tchécoslovaquie et redoute les appétits futurs du chancelier Hitler. Les commerçants mobilisés regrettent aussi d'avoir vu réquisitionner leurs voitures alors que ne l'étaient pas celles d'éléments étrangers qui profitèrent de l'occasion pour intensifier leur concurrence<sup>2</sup>.*

A Reims, les premières mesures de protection de la population sont prises. La mairie commande 684 masques à gaz pour le personnel municipal et celui de la défense passive. Les brancardiers et les agents de police sont dotés de vêtements de protection. Quelques caves sont repérées et marquées pour servir d'abris éventuels. Quant aux pompiers, ils reçoivent des sirènes spéciales. Dix postes de secours équipés sont répartis dans différents quartiers et on fait l'acquisition de 2 000 ampoules bleues pour l'éclairage de guerre.

En mars 1939, l'annexion de la Tchécoslovaquie ruine les espoirs qu'avaient fait naître les accords de Munich :

*Le calme et la confiance en l'avenir renaissent quand est survenue l'invasion de la Tchécoslovaquie et la destruction de cet état démocratique. Les agissements de l'Allemagne, reniant les accords de Munich, ont émotionné notre population pacifique qui redoute maintenant un conflit armé où serait entraîné notre pays<sup>3</sup>.*

Pourtant, à l'été 1939, les Rémois semblent encore avoir une position ambivalente face à la montée des périls :

*La période des vacances a amené de nombreux départs qui, malgré le nouvel état de tension<sup>4</sup>, ne se sont pas ralentis. Tout en considérant la situation comme sérieuse, le public n'hésite pas à quitter la ville pour partir en vacances. En général, et depuis quelques mois, le public montre une certaine passivité vis-à-vis des événements extérieurs. Cette passivité provient moins d'une appréciation inexacte sur la gravité de la situation, mais plutôt d'une certaine accoutumance à la « guerre des nerfs » que nous font subir les puissances de l'Axe<sup>5</sup>.*

Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, suite à l'invasion de la Pologne, la Grande-Bretagne et la France déclarent la guerre à l'Allemagne. Les Rémois mobilisés rejoignent leurs unités. Pour les civils, la nuit venue, il devient obligatoire de camoufler les lumières

---

<sup>1</sup> Lors de la crise des Sudètes, la France mobilise partiellement son armée.

<sup>2</sup> Rapport de police du 19 octobre 1938.

<sup>3</sup> Rapport de police du 20 mars 1939.

<sup>4</sup> Il s'agit des revendications allemandes sur le couloir de Dantzig.

<sup>5</sup> Rapport de police du 18 août 1939.

des maisons et celles des voitures. A partir du 6 septembre plusieurs centaines de petits Rémois sont évacués dans les villages des alentours. On commence aussi à installer des sacs de sable devant la cathédrale pour la protéger. Reims voit arriver des militaires britanniques. La Royal Air Force établit son Quartier Général à Reims et ses bombardiers stationnent sur la base aérienne que les avions français ont quittée pour s'installer sur d'autres terrains.

Sur le plan politique, le député-maire de Reims, Paul Marchandeaude, ministre de la Justice depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1938 dans le gouvernement d'Edouard Daladier, est remplacé à ce poste le 14 septembre 1939 par Georges Bonnet, jusque-là ministre des Affaires Etrangères et dont il est d'ailleurs politiquement proche<sup>6</sup>. En fait, c'est lors du conseil des ministres du 1<sup>er</sup> septembre que Paul Marchandeaude avait fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions ministérielles, souhaitant se cantonner à ses responsabilités de maire de Reims et de président du Conseil général de la Marne.

Le 19 septembre 1939 se tient le premier conseil municipal de la période de guerre. Six conseillers municipaux et deux adjoints, mobilisés<sup>7</sup>, sont absents. Paul Marchandeaude cherche à rassurer une population inquiète devant les rumeurs, totalement infondées, qui courent sur des pertes qu'auraient éprouvées les régiments habituellement stationnés à Reims. Un crédit exceptionnel de deux millions de francs est aussi demandé à l'Etat pour faire face aux dépenses résultant de la situation de guerre. C'est enfin, sur le plan politique, la satisfaction pour le maire de Reims de voir son anticommunisme précoce et constant justifié par le soutien du parti communiste français au Pacte germano-soviétique :

*« Dans cet Hôtel de Ville où, voilà cinq ans à présent, nous n'avons pas permis que, par des artifices électoraux, puissent entrer les communistes<sup>8</sup>, dont dès ce moment-là nous avons aperçu qu'il n'y avait rien de français dans leurs aspirations, nous restons unis pour apporter le contingent de force de la ville de Reims dans la lutte que soutient vaillamment la Patrie, lutte dont l'enjeu est le maintien de l'indépendance française et de la liberté humaine ».*

Le 21 septembre, le tribunal de Reims condamne d'ailleurs deux militants communistes à plusieurs mois de prison pour « mise en circulation de tracts d'inspiration étrangère »<sup>9</sup>.

Peu à peu Reims s'installe dans la « drôle de guerre ». Un certain nombre de civils quittent la ville dès le début du conflit mais ces départs sont sans commune mesure avec ceux de 1914 puisque, à la mi-octobre 1939, seul un tiers des 120 000 Rémois sont partis. Bien vite, d'ailleurs, devant l'absence d'opérations militaires, beaucoup rentrent à leur domicile, ce qui amène à gérer quelques situations délicates en raison des réquisitions d'immeubles faites entre temps par les militaires. Au début du conflit, les inquiétudes portent essentiellement sur la sécurité de la population. À compter de la mi-octobre 1939, la municipalité commence à mettre des masques à

---

<sup>6</sup> Avec Guy La Chambre, ministre de l'Air, et Anatole de Monzie, ministre des Travaux publics, ils font partie de ceux qui ont longtemps soutenu « l'apaisement » avec l'Allemagne, politique qui bien évidemment se fracasse sur la déclaration de guerre.

<sup>7</sup> Les deux adjoints sont Paul Guillemont et Bertrand de Vogüé. Les six conseillers sont Albert Réville, Georges Clignet, Fernand Censier, René Huet, Sylvain Consdorff, Roger Jardelle.

<sup>8</sup> Allusion à l'alliance municipale de 1935 entre les radicaux de Paul Marchandeaude et la droite rémoise.

<sup>9</sup> Il s'agit de Louis Obin, retraité de la Compagnie des Chemins de fer de l'est, et d'Yves Angelotti, professeur au lycée de garçons.

gaz à la disposition de l'ensemble de la population. Les enfants des écoles, le personnel enseignant, le personnel municipal, les indigents ainsi que les femmes de mobilisés qui perçoivent l'allocation militaire les reçoivent à titre gratuit. Le reste de la population doit les payer<sup>10</sup>. La municipalité fait aussi aménager de nouveaux abris, en même temps qu'elle incite au creusement de tranchées<sup>11</sup>. C'est que dans cette « drôle de guerre » on se rassure à bon compte :

*« Beaucoup ont la possibilité de se créer, près de chez eux, cet abri si sûr qu'est la tranchée bien faite. A l'heure actuelle, toutes les opinions concordent pour reconnaître que la tranchée est l'abri le plus sûr »*<sup>12</sup>.

L'éclairage des rues est strictement limité ou supprimé, ce qui entraîne d'ailleurs assez vite les protestations des riverains qui estiment cette suppression peu utile, d'autant que les bombardements si redoutés ne se produisent pas. Au fur et à mesure que le risque de guerre immédiate paraît s'éloigner, la municipalité s'efforce de faire que ceux qui demeurent à Reims ou y reviennent puissent vivre le plus normalement possible et, dans ce contexte, de nombreux contentieux naissent avec les autorités militaires. Les commerçants et les industriels rémois se plaignent fréquemment de la difficulté d'obtenir laissez-passer et permis de circuler auprès des autorités militaires, ce qui entrave leur activité. Face à ces doléances, la municipalité déplore de ne pas être consultée par les autorités militaires qui édictent des réglementations inapplicables dans les faits.

La guerre oblige aussi à réviser le budget municipal. Avec le conflit les recettes diminuent, l'activité économique tournant au ralenti, alors que les dépenses sont globalement en augmentation. Certes, du fait de la mobilisation, le nombre des chômeurs diminue, ce qui allège d'autant les dépenses d'aide qui leur étaient consacrées, mais en même temps la vie est devenue plus dure, en particulier pour les familles des mobilisés de milieu populaire. La mairie doit donc accroître les crédits ouverts pour les soupes populaires<sup>13</sup>, les cantines scolaires et les œuvres en faveur de l'enfance. Le déficit du budget primitif pour 1940 se montant à environ 6 000 000 de francs, la municipalité supprime alors purement et simplement certains postes de dépenses comme l'entretien des jardins, les fêtes et cérémonies, le théâtre. Elle réussit ainsi à limiter le déficit à 1 300 000 francs, ce qui exige tout de même le vote de 55 centimes additionnels supplémentaires.

Pour le reste, la vie à Reims est presque redevenue normale. A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1939, le football retrouve ses droits avec la réouverture du stade municipal. Le match d'ouverture, devant 2500 spectateurs, voit l'équipe du stade de Reims battre une sélection militaire britannique 8 à 0. La rentrée des classes du 2 octobre est simplement décalée de deux semaines. Ce même 16 octobre, la municipalité inaugure, comme prévu, les nouvelles lignes d'autobus qui remplacent les tramways.

Les premiers mois de 1940 voient la poursuite de la drôle de guerre. Le 7 janvier 1940 le Noël des petits Rémois se déroule devant plusieurs centaines d'enfants. Le 8 avril 1940 on ouvre à la gare de Reims, pour les militaires en transit, une cantine

---

<sup>10</sup> Le prix est de 103 francs et cinquante centimes par masque à gaz commandé.

<sup>11</sup> Fin novembre 1939, 920 abris ont été recensés dont 260 entièrement aménagés et 6,3 kilomètres de tranchées ont été creusés dont un tiers seulement sont dans leur état définitif.

<sup>12</sup> intervention de Paul Marchand devant le conseil le 16 octobre 1939.

<sup>13</sup> Il est à noter que dans l'hiver 1939-1940 les soupes populaires municipales et celles créées par l'Archevêché sont jointes dans un élan d'union sacrée ou, plus politiquement, dans la lignée de l'alliance municipale entre radicaux laïques et droite cléricale !

« remarquablement aménagée et au décor reposant et à l'agencement parfait ». Le 5 mai 1940, la fête nationale de Jeanne d'Arc est célébrée en présence d'une assistance considérable. La statue de l'héroïne nationale est fleurie par Paul Marchandeaude ainsi que par des officiers généraux français et britanniques.

Mais cette situation de « ni paix ni guerre » devient caduque face à la tourmente qui s'abat sur la ville à partir du 10 mai 1940, jour de l'offensive allemande à l'ouest. Reims est bombardée dans la matinée et connaît ses premières victimes. Le 12 mai, la ville commence à être traversée par des convois de réfugiés belges et ardennais auxquels se mêlent des éléments épars des troupes françaises en retraite. Tout cela crée une vraie panique chez les Rémois. Le 16 mai 1940, une grande partie de la population civile quitte la ville sans que le moindre ordre d'évacuation ait été donné. Face à cet exode désordonné, les autorités apparaissent largement impuissantes malgré une réunion à l'Hôtel de Ville entre Paul Marchandeaude, le sous-préfet Philip et René Bousquet, secrétaire général de la préfecture de la Marne. Pour essayer d'endiguer le flot des départs, on décide de rappeler à la population que seule l'autorité militaire est qualifiée pour donner l'ordre d'évacuation et que, dans ce cas, les Rémois seront immédiatement prévenus par le passage dans les rues des voitures des sapeurs-pompiers actionnant leur sirène de façon continue. Mais cet avis, largement distribué dans la ville, n'empêche en rien les départs de se multiplier. C'est le sauve qui peut général. Le 17 mai au matin le maire est informé que la quasi-totalité des magasins d'alimentation est fermée et que des pillages commencent à être signalés en périphérie. En dehors de quelques personnes appartenant aux services publics, il ne reste plus qu'environ 4 à 5 000 habitants, dont beaucoup de vieillards et d'impotents. Les responsables municipaux, n'ayant à leur disposition ni moyens d'assurer la subsistance de cette population ni la possibilité de lui procurer des moyens de transport, tentent d'avertir de la situation les autorités militaires. Or toutes les formations militaires, à l'exception du bureau de place, ayant évacué la ville, le maire passe la matinée du 18 mai à tenter de trouver l'autorité militaire dont dépend la ville de Reims. Finalement, à midi, la préfecture l'informe que la ville est désormais comprise dans la zone d'opérations de la 6<sup>ème</sup> armée dont l'Etat-major est installée à Moussy. Paul Marchandeaude s'y rend, toujours accompagné du sous-préfet et de René Bousquet. Ils sont reçus par le général Touchon<sup>14</sup> et la décision est prise d'évacuer ce qui reste de la population rémoise. Le 19 mai, une réunion se tient à l'Hôtel de Ville pour organiser l'évacuation de la ville. Il est également décidé que le sous-préfet et un certain nombre de services municipaux, la police, les sapeurs-pompiers et le service des eaux, resteront à Reims<sup>15</sup>. Le 20 mai, le restant de la population civile est évacué de Reims. Les autobus prévus pour l'évacuation se révélant en nombre insuffisant, la mairie obtient que soient mis à sa disposition des trains revenant à vide de Charleville-Mézières. Le même jour Paul Marchandeaude se rend à Paris auprès des services du gouvernement afin que soit désigné un centre d'évacuation pour Reims qui, finalement, sera Nevers<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> Robert Auguste Touchon (1878-1960). Général d'armée en 1940, il commande la VI<sup>e</sup> armée. En août 1940, il quitte le service actif. Emprisonné par les Allemands, il est libéré en août 1944.

<sup>15</sup> A peu près 300 personnes.

<sup>16</sup> Dès octobre 1939 le maire avait demandé que soit désigné un centre de repli pour Reims en cas d'invasion mais les autorités n'avaient pas accédé à sa demande, estimant sans doute une telle situation hautement improbable. Cette lacune ajoute encore à l'improvisation et au désordre dans lequel se fait l'évacuation de Reims.

Mais le choix stratégique des Allemands de faire mouvement à l'ouest retarde de trois semaines l'entrée des troupes ennemies dans Reims qui n'a lieu que le 11 juin 1940. Durant cette période, les services maintenus à Reims s'emploient à assurer la sauvegarde des biens ainsi que l'évacuation des matières premières et de l'outillage qui n'avaient pas été enlevés dans l'affolement des premiers jours de l'offensive. Ainsi, fin mai, de nombreux wagons évacuent les stocks de tissus du Peignage de Reims sur Elbeuf, Annonay et Lavelanet. Quatre « popotes » sont mises en place pour ce personnel demeurant à Reims : celle de la sous-préfecture, celle de la police (dans les caves du champagne Mumm), celle des pompiers et celle des cheminots. Pour les autres civils, très rares, restent ouvertes une petite pension de famille rue de Vesle, une épicerie rue Cérés et une boulangerie rue de Tambour, les deux premières fermant d'ailleurs sur ordre le 3 juin. Pour le reste, la ville est quasiment intacte et connaît peu d'alertes aériennes, les avions allemands se contentant de lancer des tracts défaitistes.

C'est le 9 juin 1940 au matin que, devant l'arrivée imminente des Allemands, est donné l'ordre d'évacuation immédiate des fonctionnaires civils restés à Reims. Paul Marchandeaude se rend sur des routes encombrées et bombardées à Châlons-sur-Marne où le préfet lui demande de faire évacuer le personnel municipal sur Anglure, à l'exception de la police et des pompiers qui doivent rester à Châlons. Revenu à Reims le même jour, le maire, à 17 heures, ferme les portes de l'Hôtel de Ville. Il se rend à nouveau à Châlons puis essaie de gagner Paris. Devant l'impossibilité de le faire, Paul Marchandeaude arrive finalement à Nevers le 11 juin et tient le lendemain une séance du conseil municipal dans un local prêté par le syndicat de l'enseignement professionnel. 19 conseillers sont présents, 10 absents et 4 mobilisés. Le maire donne son sentiment, très pessimiste, sur la situation :

*« J'ai dû me déplacer beaucoup durant les trois semaines qui viennent de s'écouler sur des routes peu sûres. Je vous tromperais si je ne vous disais pas que je suis plus consterné que confiant ».*

Cependant, dans cet effondrement, on s'efforce de maintenir le plus possible un semblant de fonctionnement administratif et de faire face aux difficultés. Il faut aussi tenter de garder un contact avec la population rémoise dispersée. Pour cela est créé un « comité rémois d'aide aux réfugiés et aux mobilisés de Reims ». Mais cette tentative d'organiser un semblant de gestion administrative s'effondre dans la débâcle générale. Les services municipaux rémois, ou ce qu'il en reste, ne demeurent finalement que peu de temps à Nevers. L'avance allemande les contraint à évacuer plus au Sud et c'est finalement à Gaillac, sa ville natale et où réside sa famille, que Paul Marchandeaude évacue sa mairie.

Le 3 juillet, Paul Marchandeaude accompagne le maréchal Pétain chez Pierre Laval, en tant que président de la commission parlementaire de réforme de l'Etat et rentre ensuite à Reims le 8 juillet. Mais les Allemands lui interdisent de reprendre son poste de maire et l'expulsent du département. Pour les occupants, il s'agit de sanctionner un membre du ministère qui a déclaré la guerre à l'Allemagne<sup>17</sup> mais aussi l'auteur, en tant que ministre de la Justice, du décret-loi du 21 avril 1939 visant à contrer la

---

<sup>17</sup> Même si au moment de la déclaration de guerre Paul Marchandeaude est en fait démissionnaire du gouvernement Daladier.

montée de l'antisémitisme. Ce décret-loi, dit « décret Marchandeaup »<sup>18</sup>, punissait en effet les journaux « se livrant à une attaque contre un groupe de personnes appartenant par leur origine à une race ou à une religion déterminée, lorsque cette attaque aura pour but d'exciter la haine entre citoyens ou habitants ». Le 10 juillet 1940, à Vichy, Paul Marchandeaup vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. A cette date, une partie des Rémois sont déjà rentrés dans leur ville.

Sources - Archives municipales et communautaires de Reims : délibérations du conseil municipal (numérisées en ligne), rapports de police (151 W 101), *L'Eclaireur de l'Est* (PER 32).

Michel Royer, septembre 2018.

---

<sup>18</sup> Le décret Marchandeaup sera abrogé par Vichy dès le 27 août 1940 puis rétabli par l'Ordonnance du 9 août 1944, relative à la légalité républicaine.